

Merci de joindre uniquement les **photocopies** non-agrafées des documents suivants

Pièce d'identité et situation familiale

- Carte d'identité recto/verso française ou européenne ou passeport européen ou copie du titre de séjour pour les ressortissants hors CEE.
- Livret de famille (y compris pages enfants) ou acte de naissance.
- Si vous êtes dans cette situation** : attestation d'enregistrement du PACS ou de déclaration de rupture.
- Si vous êtes dans cette situation** : une photocopie du jugement de tutelle ou curatelle, un certificat d'émancipation
- Si vous êtes dans cette situation** : extrait du jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation ou en cas de violences conjugales prononcé de mesures urgentes (ou ordonnance de protection) ordonnées par le juge aux affaires familiales ou autorisation de résidence séparée.

Ressources du foyer

- Avis d'imposition ou de non imposition N-2 COMPLET (toutes les pages)
(en 2017, fournir l'avis 2016 sur les revenus 2015)
Si vous étiez à l'étranger en N-2 : fournir un avis d'imposition sur le revenu de cet Etat ou territoire, ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire, en cas d'impossibilité de se procurer un tel document, une attestation d'une autre administration compétente, ou le cas échéant, du ou des employeurs **traduit en français et en euros**.
- Dernier(s) bordereau(x) de paiement d'allocation ou de prestation (APL, AF, PAJE, CF, AAH, RSA, pensions, sécurité sociale...).
- Si vous êtes salarié(e)** : une photocopie de vos 3 dernières fiches de salaire.
- Si vous êtes salarié(e)** : une attestation 1 % ci-jointe dûment complétée et signée.
- Si vous êtes au chômage** : notification Pôle emploi + 3 derniers relevés de situation.
- Si vous êtes dans ces situations** : titre de pension : retraite, réversion, invalidité.
- Si vous êtes commerçant ou artisan** : dernier bilan comptable, dernier avis d'imposition.

Domiciliation actuelle

- Les 3 dernières quittances de loyers.
- Ou** une attestation d'hébergement avec copie de la carte d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant.
- Ou** une attestation de la structure d'hébergement, d'un travailleur social, d'une association.
- Ou** un certificat de domiciliation ou autre document de domiciliation.
- Ou** la copie de la taxe foncière, titre de propriété si vous êtes propriétaire.

Si vous êtes étudiant

- Carte étudiante
- Si boursier** : une attestation de bourse scolaire ou universitaire.
- Si non boursier** : dans le cadre de la caution, pièces à fournir par le garant :
 - carte d'identité
 - derniers bulletins de salaire ou justificatifs de ressources
 - avis d'imposition N-2
 - les 3 dernières quittances si locataire, ou copie taxe foncière si propriétaire.

**Si vous souhaitez
financer votre dépôt
de garantie par un
LOCA-PASS :**

- Contrat de travail
- RIB